

# VOICI OÙ PARTENT LES SUBSIDES DES MINISTRES

**C**ombien a obtenu de la part de la Région wallonne l'ADL de Neufchâteau pour le Week-end de la Viande ? Quel est le montant du subside accordé pour la prochaine édition de la course Binche-Chimay-Binche en octobre ? Et quid du Salon du fromage de l'école agronomique de Ciney ? Tout cela est désormais accessible en quelques clics sur le site [subventions.wallonie.be](http://subventions.wallonie.be), voulu par le gouvernement wallon, mis en ligne en mars mais tout récemment complété de manière exhaustive.

Le scandale Publifin est passé par là. Le gouvernement wallon a résolument voulu appuyer sur la pédale de la transparence. Et rendre public tout ce qui touche aux subsides wallons, qu'ils soient de quelques centaines d'euros ou de plusieurs millions, via le site [subventions.wallonie.be](http://subventions.wallonie.be). « On parle ici des aides financières facultatives accordées aux initiatives menées par le secteur associatif, les com-

munes, intercommunales, CPAS et les associations de fait. Cela n'inclut donc pas les subsides octroyés par un décret », précise la ministre des pouvoirs locaux Valérie De Bue. Désormais, on peut rapidement voir quel ministre délivre quels subsides, vers où vont ceux-ci, et consulter l'arrêté ministériel qui a été pris.

## LIÈGE EN TÊTE

Liège arrive en tête des attributions avec 246 dossiers sur 894. Ce qui représente 14.389.000 euros. Le Hainaut suit de près au nombre de dossiers avec 229 notifications mais perçoit presque deux fois moins d'argent : 7.435.100 euros. Moins que la province de Namur qui a obtenu 11.042.170 euros pour 172 dossiers. C'est le Brabant Wallon qui a eu le moins de dossiers notifiés (76 dossiers, 2.314.210 euros), ce qui n'empêche pas cette province de toucher plus que le Luxembourg (127 dossiers pour 1.477.340 subsidiés).

Quel ministre donne le plus ? Évidemment, le nombre de subsides est étroitement lié aux compétences exercées. Que la libérale Valérie De Bue soit en tête du classement pour les subsides accordés (307) est « logique car j'ai notamment accordé beaucoup d'aides dans le cadre de l'opération « Été solidaire, je suis partenaire » ou pour la promotion du sport », nous dit-elle. Du point de vue financier, elle a été moins « généreuse » que Carlo Di Antonio (10.424.280 €) ou René Collin (16.391.500 €). Jean-Luc Crucke n'a notifié que deux subsides pour quelques milliers d'euros.

## PAS PLUS GÉNÉREUX CHEZ EUX

Le reproche est souvent entendu : un ministre n'hésitera jamais à d'abord subsidier les associations et communes de sa région, sa province, sa commune. À l'analyse, il faut nuancer quelque peu. Ainsi, le ministre René Collin dont les attributions (ruralité, forêt...) collent avec l'ADN de son

Luxembourg n'a attribué qu'un quart du total de ses subsides (26,7 %) dans sa province. Valérie De Bue ? C'est dans le Brabant Wallon que la Nivelloise a été la moins généreuse (35 dossiers) tout comme le Liégeois Pierre-Yves Jeholet qui a deux fois plus subsidié dans le Hainaut que sur ses terres. « Chaque dossier est examiné via une grille objective, que je veux encore affiner pour l'année 2019 », conclut Valérie De Bue. L'époque où on venait toquer à la porte du cabinet du ministre pour demander directement une aide est semble-t-il révolue. « Dire merci à un ministre pour un subside accordé, cela ne va pas. Si on a un subside c'est parce que son dossier était bon. » ●

NICOLAS LÉONARD

## Édito

# Même les scandales ont leur côté positif

**Didier Swysen**

ÉDITORIALISTE

Les scandales et autres affaires qui secouent la vie politique ont au moins un avantage : celui de faire

progresser certains dossiers. La transparence des mandats ou des subsides, par exemple. On n'ira quand même pas jusqu'à inaugurer une plaque en hommage aux protagonistes de l'affaire Publifin ou du scandale du Samusocial. Mais ce cadastre des subsides, mis en ligne en Wallonie, qui sera imité en Communauté française et à la Région bruxelloise, c'est une bonne chose. Mieux vaut tard...

Ce qui nous agace aujourd'hui et nous irritera ad vitam, c'est l'apparente

incapacité des politiques à anticiper cette volonté légitime de la population. Toujours dans la réaction, jamais ou (beaucoup plus rarement), d'attitude plus proactive sur ces questions. La transparence devrait être une seconde nature pour les représentants du peuple, une seconde peau. Il suffit de parler avec des citoyens pour se rendre compte que leur méfiance envers la classe politique trouve ici aussi une source : du saupoudrage à un apparent favoritisme, la répartition des subsides est une

question très délicate qui fait naître certainement plus de fantasmes que de réelles anomalies. Ce cadastre ne fera évidemment pas taire toutes les critiques, mais il permettra sans doute de dégonfler des baudruches ou de corriger des comportements. Il assurera une certaine transparence (peut-être pas totale car des subsides y échapperont visiblement, ceux octroyés par un décret) qui ne peut que servir la classe politique. En tout cas pour ses représentants qui n'ont rien à cacher... ●

## Montant global des subsides : 37.386.900

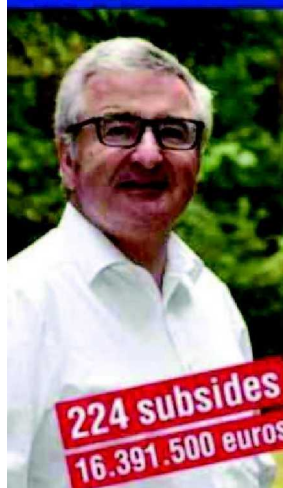
### Valérie De Bue



1. Brabant wallon	35 subsides	1.195.230 euros
2. Hainaut	95 subsides	2.768.230 euros
3. Liège	94 subsides	2.195.690 euros
4. Luxembourg	39 subsides	114.580 euros
5. Namur	44 subsides	702.680 euros
Autres : rien		

**307 subsides**  
**6.976.410 euros**

### René Collin



1. Brabant wallon	16 subsides	881.470 euros
2. Hainaut	33 subsides	3.426.300 euros
3. Liège	59 subsides	2.358.030 euros
4. Luxembourg	60 subsides	1.036.070 euros
5. Namur	48 subsides	8.574.130 euros
Autres 8 subsides		115.500 euros

**224 subsides**  
**16.391.500 euros**

ISSP, FRW, Association Wallonne de l'Elevage,...

## 20 à se partager plus de 26 millions d'euros

Parmi les ASBL, CPAS ou communes qui bénéficient d'une aide régionale hors décret, il y a celles qui sont subsidiées à hauteur de 250.000 euros ou plus. Elles sont en tout 20 à se partager pas moins de 24 subsides (certaines agglomèrent en effet plusieurs subsides différents) qui représentent un montant total de 26.666.963 euros (70 % de tous les subsides notifiés). C'est la province de Liège qui tire le mieux son épingle du jeu dans

cette catégorie (9 subsides) et le Luxembourg qui est le plus mal loti (1 seul subside).

### L'ISSP EN TÊTE

Le grand gagnant ? L'Institut Scientifique de Service Public à Liège - chargé notamment de la surveillance de l'environnement en Wallonie et de la prévention des risques et des nuisances - qui a reçu quatre subsides pour un total de 8.678.000 euros. En seconde position on retrouve l'Associa-

tion Wallonne de l'Elevage avec un subside de 3.370.000 euros accordé par le ministre luxembourgeois René Collin. La Fondation Rurale de Wallonie bénéficie d'un soutien à hauteur de 3.630.000 euros et les Lacs de l'Eau d'Heure - dont on a beaucoup parlé de la gestion ces derniers mois - de 2.390.000 euros. Le moins connu Comité du lait est aussi subsidié : 1.140.000 euros en 2018. Tout comme le Centre européen du cheval de Mont-

le-Soie qui a reçu 650.000 euros.

50 notifications ont eu trait à des montants qui oscillent entre 50.000 et 250.000 euros. Des aides plus qu'intéressantes, notamment pour des associations comme le Centre d'économie rurale, la Maison wallonne de la pêche, SOS Dépannage Hainaut, Tour des Sites, Lire et Ecrire Wallonie... 21 subsides oscillaient encore entre 25.000 et 50.000 euros. ●

En concertation avec le fédéral

## Lutter contre la radicalisation

Parmi les subsides les plus importants on remarque une série de communes ayant obtenu 376.500 ou 255.230 euros dans le cadre du « mieux vivre ensemble ». Il s'agit en fait d'une aide dédiée à la lutte contre la radicalisation violente. « C'est une opération qui avait été initiée sous l'ancien gouvernement », souligne la ministre Valérie De Bue. « J'ai demandé une éva-

luation lors de mon arrivée quant aux effets des premiers subsides. Avec le ministre-président Willy Borsus nous avons décidé de relancer un appel à projet. De nombreuses villes ont marqué de l'intérêt mais nous avons dû opérer des choix sur base des dossiers rentrés. »

Le subside octroyé doit notamment servir « à mieux se coordonner et se concerter avec ce qui se fait au niveau

fédéral. Des initiatives contre la radicalisation existent en effet à ce niveau, mais il faut que cela se fasse efficacement avec le niveau local communal. »

Parmi les 12 villes dont le dossier a été retenu, on pointera Dison (à côté de Verviers), Farcennes, Frameries, Sambreville, Courcelles, Huy ou encore Wanze. Mais aussi Wavre et Ottignies-Louvain-la-Neuve.

**130.740 subventions en 2017 (1.399 milliard d'euros)**

## À la Fédération, le cadastre en ligne en 2020

La transparence en matière de subventions est aussi à l'ordre du jour à la Fédération Wallonie-

Bruxelles (majorité PS-cdH).

Le 18 janvier dernier, le parlement adoptait

le décret visant l'établissement d'un cadastre des subventions et prévoyant, entre autres, une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Une semaine plus tard, le gouvernement approuvait une solution transitoire pour un rapport relatif aux subventions octroyées en 2017, en limitant le périmètre des données à ré-

colter.

« Je m'étais engagé à le faire, mais j'avais demandé qu'on me laisse le temps », nous expliquait, en juin, le ministre du Budget et de la Fonction publique, André Flahaut (PS). « La première collecte vient de se terminer et j'ai tenu la date du 15 juin comme échéance. La somme totale octroyée était de 1,399 milliard en 2017. Cela correspond à 130.740 subventions. On va travailler à

rendre cela accessible en ligne, mais ce sera pour 2020. » Une échéance tardive, critiquée par l'opposition.

Un rapport de 2.000 pages reprend la première collecte manuelle des subventions oc-

troquées en 2017 (uniquement celles accordées par les services du gouvernement).

On apprend ainsi que le ministre-président Rudy Demotte (PS) a octroyé 287 subventions pour plus de 70 millions €; Alda Greoli (culture et enfance, cdH): 271.332.532 € (10.039 subventions); Jean-Claude Marcourt (enseignement supérieur, médias et recherche, PS): 301.100.222 € (444 subventions); Rachid Madrane (sports, aide à la jeunesse, maisons de justice..., PS): 331.436.800 € (3.357 subventions); Marie-

Martine Schyns (enseignement, cdH): 360.461.874 € (11.305 subventions); André Flahaut (budget, simplification admi-

nistrative, PS) 205.074 € (9 subventions) et Isabelle Simonis (droits des femmes, égalité des chances, jeunesse, PS): 64.819.804 € (39.929 subventions)

### ET À BRUXELLES ?

À Bruxelles, une ordonnance du 14 décembre 2017 prévoit que les 19 communes devront publier un cadastre des subventions à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2018. Pour les subsides octroyés par le gouvernement bruxellois et les organismes d'intérêt public, une ordonnance est en cours d'élaboration. ●

DIDIER SWYSEN

(AVEC ISABELLE ANNEET)

**Jean-Luc Crucke**



2 subsides  
27.300 euros

1. Brabant wallon  
1 subside  
2.300 euros
  2. Hainaut  
1 subside  
25.000 euros
  3. Liège  
rien
  4. Luxembourg  
rien
  5. Namur  
rien
- Autres : rien

**Pierre-Yves Jeholet**



38 subsides  
704.470 euros

1. Brabant wallon  
2 subsides  
11.500 euros
  2. Hainaut  
14 subsides  
347.600 euros
  3. Liège  
7 subsides  
69.120 euros
  4. Luxembourg  
1 subside  
6.050 euros
  5. Namur  
11 subsides  
243.300 euros
- Autres 3 subsides  
26.900 euros

**Carlo Di Antonio**



106 subsides  
10.424.280 euros

1. Brabant wallon  
6 subsides  
26.460 euros
  2. Hainaut  
38 subsides  
470.390 euros
  3. Liège  
25 subsides  
9.134.110 euros
  4. Luxembourg  
9 subsides  
183.390 euros
  5. Namur  
22 subsides  
498.560 euros
- Autres 6 subsides  
111.370 euros

**Alda Greoli**



117 subsides  
1.857.500 euros

1. Brabant wallon  
4 subsides  
28.750 euros
  2. Hainaut  
32 subsides  
337.400 euros
  3. Liège  
33 subsides  
511.210 euros
  4. Luxembourg  
13 subsides  
105.250 euros
  5. Namur  
27 subsides  
773.090 euros
- Autres 8 subsides  
101.800 euros

